



Déclaration du SE-Unsa 34

CAPD du 7 juin 2013

Monsieur Le Directeur Académique
Mesdames, Messieurs,

L'Unsa Education a signé le protocole d'accord qui acte les priorités du ministère de l'Education Nationale en matière catégorielle pour les trois prochaines années.

Le SE-Unsa se félicite de cet accord qui engage le Ministère et le Gouvernement sur la voie d'une amélioration solidaire des rémunérations et des perspectives de carrières, rompant ainsi avec une habitude de négociations catégorielles où chaque corps défend séparément ses intérêts. Il fonde des espoirs également dans les discussions qui s'ouvriront à l'automne prochain sur les évolutions nécessaires des missions et des métiers de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale.

Cet accord témoigne d'une nouvelle façon de conduire le dialogue social dans l'Education nationale, faisant le choix de la transparence des discussions et où le Ministre et les organisations syndicales prennent leurs responsabilités devant les personnels. Le SE-Unsa, avec l'Unsa Education, assume déjà les siennes par cette signature qui doit profiter à tous.

Après celle déposée par le SE-Unsa de l'Hérault le 13 mai, une alerte sociale "direction d'école" vient d'être déposée au niveau national et dans tous les départements de France. Au delà du rôle précurseur qu'il a joué, le SE-Unsa 34 se félicite de l'ampleur nationale que prend ce dossier : l'objectif national est clairement d'obliger le ministère à prendre ses responsabilités pour stopper la dégradation continue de la situation.

Il n'en demeure pas moins que certains choix départementaux renforcent la difficulté en particulier l'implantation des PES et des C2 sans compensation suffisante de temps pour la direction d'école, l'utilisation des C2 pour le remplacement des PES au lieu de rendre l'ensemble de ce temps aux directrices et directeurs. Une nouvelle fois, le SE-Unsa 34 vous demande de reconsidérer votre position. Le nombre important de directions restées vacantes lors de ce mouvement, doublé du grand nombre de directrices et directeurs d'écoles à 0,25 de décharge souhaitant muter sont des indicateurs signes qui vous y appellent aussi.

Le SE-Unsa saisira le recteur lors du CTA de lundi prochain sur la situation de l'aide administrative dans notre académie.

Le SE-Unsa appellera, avant la fin de l'année scolaire, les directrices et les directeurs du département, avec leurs collègues, à exprimer publiquement leur mécontentement.

Je n'aborderai pas là les questions spécifiques du mouvement des enseignants du 1^{er} degré puisque c'est le cœur de notre ordre du jour. Mais je tiens à remercier tout le personnel du SCPE pour l'attention qu'il a portée à nos remarques, questions ou demandes. Les documents transmis en temps voulu ont permis aux élus du personnel SE-Unsa d'exercer pleinement leur mission. Les « aller-retour » ont bien fonctionné. L'application des consignes ministérielles de non diffusion du projet d'affectation a aussi permis de travailler dans la sérénité.

Ce mode de fonctionnement est celui que le SE-Unsa revendique. C'est un gage de dialogue social efficace, transparent, respectueux et responsable. Je formule des vœux pour qu'il se généralise.

Merci de votre attention.

Jean-Luc Vaisse SE-Unsa 34